

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12032**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit des affaires, spécialité Droit bancaire et financier.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Strasbourg

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'Université de Strasbourg

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé bâtit et rédige une argumentation juridique au soutien d'une mission de conseil, sait trancher un problème juridique et présenter son argumentation, et est à même de retenir une véritable stratégie dans les intérêts qu'il soutient. Il analyse les textes, sait en exploiter les ressources et le cas échéant, en dégager les lacunes.

Le diplômé maîtrise la méthodologie de la recherche, de l'exposé juridique et du travail en équipe de recherche, l'expression écrite et orale, l'analyse des textes juridiques.

Il a acquis des compétences générales dans le domaine du droit financier et de la banque. Il sait négocier et rédiger des contrats, gérer un contentieux.

Capacités évaluées :

- maîtrise des méthodes de la recherche juridique,
- maîtrise des instruments documentaires,
- capacité à exposer par écrit ou oralement une réflexion, un raisonnement juridique, un travail de recherche,
- capacité à appliquer ses connaissances à la résolution de problèmes pratiques et de problèmes nouveaux.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises et groupes multinationaux, cabinets d'avocats spécialisés en droit des affaires, cabinets d'avocats internationaux, établissements financiers, autorités de régulation, prestataires de services d'investissements etc...

- avocat
- collaborateur de cabinet d'avocats
- responsable de service juridique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1901 : Aide et médiation judiciaire

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le master permet d'obtenir 120 ECTS, répartis en 4 semestres, dont chacun équivaut à 30 crédits.

Le droit des obligations et des sûretés ainsi que le droit des marchés financiers est enseignés pour tous les parcours.

Une expertise approfondie est proposée, selon le choix de parcours, entre :

- Droit bancaire
- Droit des sociétés et marchés financiers

Une langue est également obligatoire étudiée (anglais juridique, allemand ou japonais).

Une option doit également être choisie parmi les autres spécialités enseignées en master de faculté de droit.

Selon que l'étudiant ait choisi la finalité recherche ou professionnelle, il aura à effectuer un mémoire ou un stage ainsi qu'un rapport de stage.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur
En contrat d'apprentissage		X

Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31 août 2009 relatif aux habilitations de l'Université de Strasbourg à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 articles R613-33 à R613-37

Journal Officiel de la République Française n°0192 du 20 août 2013

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.unistra.fr/index.php?id=159>

Autres sources d'information :

<http://www.unistra.fr/>

Lieu(x) de certification :

Strasbourg

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Strasbourg

Historique de la certification :